



# VILLE DE Salon de Provence

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

### HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

Le Service Élections est situé à la Mairie - Rue Bourg-Neuf (Rez-de-chaussée - Bureau n° 5). Il est ouvert sans interruption du lundi au vendredi de 8H30 à 16H45.

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sur les listes électorales sont enregistrées du 1er mars au 31 décembre (avec effet au 1er mars de l'année suivante).

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir la nationalité française ou être membre de l'Union Européenne.
- Être majeur au regard de la loi française (18 ans au 28 février de l'année suivante).

### PIÈCES À FOURNIR

#### CAS GÉNÉRAL :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
- Carte de séjour ou passeport pour les ressortissants de l'Union Européenne.
- Justificatif de domicile délivré au nom du demandeur et daté de moins de trois mois : quittance de loyer émanant d'un organisme officiel, ou de téléphone (fixe ou mobile), ou d'électricité, ou d'eau, ou dernier avis d'imposition.

#### AUTRES CAS :

La commission de révision des listes électorales peut demander des documents complémentaires.

Il est cependant préférable de se renseigner avant toute démarche  
auprès du Service Élections ☎ 04.90.44.89.15

⇒ Inscription en ligne sur le site : [mon.service.public.fr](http://mon.service.public.fr)